



Fourchette d'estimation prime licenciement

Par **houbanel**, le **11/12/2008** à **04:46**

bonjour, ma femme va se faire licencier (motif économique). elle a été salariée (cdi) de son entreprise pendant 16 ans. (peintre de santons) sa rémunération moyenne mensuelle durant les 5 premières années a été d'environ 150 euros et les 11 années suivantes environ 80 euros... pouvez vous effectuer une estimation (même très approximative) des indemnités de licenciement qu'elle est en droit de percevoir? l'entreprise souhaite le faire dans le cadre d'une procédure dite "amiable". pour information, cette activité est un complément de revenu. ma femme est également salariée d'une autre entreprise dans un tout autre domaine d'activité. merci

Par **Visiteur**, le **11/12/2008** à **10:37**

bonjour, elle va pas gagner le jakpot ! mais toujours bon pour les fêtes de noel ! l'indemnité est égale à $\frac{1}{5}$ par mois et $\frac{2}{5}$ au delà de 10 ans calculée sur la moyenne des 12 derniers mois ou 3 derniers mois si plus avantageux. donc pour 16 ans $\frac{1}{5}$ de 80 € = 16 € x 16 ans = 256 € $\frac{2}{5}$ de 80 € = 11 € x 6 ans = 66 € total 322 euros bonne journée....

Par **houbanel**, le **11/12/2008** à **12:58**

merci beaucoup de votre réponse rapide, mais j'ai du mal à comprendre le calcul : la moyenne des 12 derniers mois est de 80 euros pour les 6 années plus anciennes : $\frac{2}{5} \times 80 = 32$ euros pour les 10 autres : $\frac{1}{5} \times 80 = 16$ euros ensuite on multiplie par le nombre

d'années ? ou le nombre de mois ?
bonne journée...

Par **Visiteur**, le **11/12/2008** à **13:14**

j'ai fait une faute...
c'est pas 2/5 mais 2/15 (j'ai oublié le 1) mea culpa
donc 2/15 de 80 €
c'est bien 11 € par année qu'on multiplie à partir de la 10ème année jusqu'au licenciement :
soit 6 ans ...
désolée

Par **houbanel**, le **11/12/2008** à **13:29**

merci beaucoup pour votre réponse rapide !
bonne journée